



COMMUNIQUE DE SOUTIEN A SONIA DAHMANI

L'institut des droits de l'Homme (IDH) du Barreau de Grenoble a un lien spécifique avec les avocats tunisiens depuis de nombreuses années.

En 2023, à l'occasion de la journée de l'Avocat en danger, nous avons reçu Me Abderrazak KILANI et Me Chawki TABIB au Barreau de Grenoble, qui nous avaient alertés sur les conditions d'exercice de certains avocats tunisiens.

Force est de constater que les conditions d'exercice de la profession d'avocat en Tunisie ne se sont pas améliorées, loin de là.

L'IDH suit depuis le mois de mai 2024, avec effroi, le parcours de Sonia DAHMANI :

- Son interpellation violente dans les locaux de la maison de l'Avocat, qui a ému la profession face à une atteinte aux droits les plus fondamentaux d'expression et de la défense ;
- Sa condamnation à un an d'emprisonnement en juillet 2024 pour « *diffusion de fausses nouvelles* » ;
- Ses conditions de détention et les exigences humiliantes de l'administration pénitentiaire ;
- Sa condamnation en appel à 8 mois d'emprisonnement, en septembre 2024, intervenue sans débat, ni réquisition, ni plaidoirie, en violation des droits les plus fondamentaux de la défense ;
- Sa condamnation en octobre 2024 pour "*diffusion de fausses nouvelles de nature à porter atteinte à la sûreté de l'Etat*" où il lui est reproché d'avoir regretté les manifestations racistes qui sévissent en Tunisie ;
- L'accumulation des poursuites judiciaires ouvertes à son encontre...

L'arrestation d'une brutalité sans nom, les conditions de sa détention, le traitement pénitentiaire humiliant réservé à notre consœur nous révoltent.

Mais plus encore, les atteintes à la liberté d'expression, aux droits les plus fondamentaux des droits de la défense et à l'Etat de droit doivent nous faire nous mobiliser toutes et tous!

Le Barreau de Grenoble se réunira devant les marches du Palais de Justice le lundi 18 novembre 2024, à 13h30, et portera un brassard rouge, afin d'exprimer son soutien à Sonia DAHMANI.

L'IDH exprime, encore et plus que jamais, son soutien indéfectible à Maître Sonia DAHMANI, qui subit un déni de ses droits fondamentaux les plus absolus et au barreau tunisien dans son ensemble.

L'Institut des droits de l'Homme exige la libération immédiate de Maître Sonia DAHMANI et l'arrêt des poursuites et de toute forme de répression à son encontre.